

SEANCE du 22 SEPTEMBRE 2009

Date de convocation : 15 SEPTEMBRE 2009

Date d'affichage : 15 SEPTEMBRE 2009

Le CONSEIL MUNICIPAL de RESSONS-SUR-MATZ s'est réuni le vingt deux septembre deux mil neuf à la MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ, en la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire de ladite COMMUNE.

Etaient présents :

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire,
Monsieur Jean-Claude THIBAUT, Adjoint,
Monsieur Claude LEFEBVRE, Adjoint,
Monsieur Alain FRIZON, Adjoint,
Monsieur Jacques DEMONT, Adjoint,
Monsieur Daniel DELRANC, Conseiller,
Monsieur Christian HEDUY, Conseiller,
Monsieur Alain RUMEAU, Conseiller,
Madame Béatrice LECOMTE, Conseillère,
Madame Marianne BLANCHARD, Conseillère,
Monsieur Daniel WAWRZYNKOWSKI, Conseiller.
Monsieur Jean-Luc FOURET, Conseiller,
Monsieur Sébastien JULLIEN, Conseiller,

Etaient absents :

Mme Françoise LANCELEUR, Conseillère, *procuration à Monsieur. Alain DE PAERMENTIER*,
Monsieur Bernard GROSEIL, Conseiller, excusé.

Secrétaire de séance :

Madame Marianne BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc FOURET procède à la lecture du procès-verbal du conseil du 29 Juin 2009 qui n'amène aucun commentaire particulier et qui est adopté à l'unanimité,

Une remarque sur le coût des entreprises qui interviennent pour la destruction des nids d'hyménoptères. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation et validation du Projet Urbain,
- 2) Résultats des appels d'offres :
 - a. Plan Local d'Urbanisme,
 - b. Travaux du gymnase Marcel DASSAULT – toiture et ouvertures,
- 3) Maîtrise d'ouvrage à la S.A.R.L. BEIMO pour les travaux de mise en place d'un poste de transformation électrique, rue de Seychelles,
- 4) Programmation pour l'année 2010 des demandes de subventions,
- 5) Création de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, et modification du temps d'emploi d'un adjoint d'animation,
- 6) Création d'une zone de développement de l'Eolien,
- 7) Questions diverses
 - a. Classe de mer pour les élèves de CE2 et CM1 de l'école primaire,
 - b. Avenant à la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux.

1) **Présentation et validation du Projet Urbain**

Présence des représentants des sociétés intervenantes :

- Monsieur DEVEMY Bouygues « Brézillon »,
- Monsieur MODIN « Sodearif »,
- Madame FUCHS « Oise Habitat » .

Monsieur Delorme, maître d'œuvre, présente les plans et illustrations du dernier projet urbain. Ce dernier comprendra 2 bâtiments offrant un total de 45 logements (avec 1 place de parking par logement) ainsi répartis :

Bâtiment A : 18 T2, 14 T3, 2 T4 soit 34 logements – Rue de Belloy,

Bâtiment B : 5 T2, 3 T3, 3 T4 soit 11 logements – Place André Léger.

Le revenu plafond pour avoir accès à ce locatif est 3 369,00 € nets par mois.

La société « Oise Habitat » rassure sur la demande locale de logements et rappelle qu'elle n'attribue pas directement les logements et que ceux-ci sont répartis selon les quotas suivants :

- 50 % pour le 1^{er} logement,
- 30 % pour la Préfecture,
- 20 % pour la Mairie.

Monsieur HEDUY demande à être informé des loyers pratiqués. « Oise Habitat » donne les prix indicatifs actuels suivants :

- T2 = 345,00 € par mois + charges (box inclus),
- T3 = 445,00 € par mois + charges (box inclus),
- T4 = 545,00 € par mois + charges (box inclus).

Monsieur DEVEMY précise que les bâtiments sont conformes à la norme « B.B.C. » (Bâtiment Basse Consommation) et parfaitement adaptés aux personnes handicapés, pour le bâtiment B.

Le conseil municipal adopte et valide le nouveau projet urbain à l'unanimité.

2) Résultats des appels d'offres

a. Désignation du Cabinet d'Urbanisme pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

TOPOS	20 925,00 € HT + option pour orientation, exposition...
URBA SERVICES	28 333,00 € HT tout compris
G2C ENVIRONNEMENT	22 373,00 € HT + option pour orientation, exposition...
ARVAL	29 280,00 € HT + option pour orientation, exposition...

Le cabinet « URBA SERVICES », bien que son tarif de prestations ne soit pas le moins élevé, est retenu pour deux raisons :

- sa prestation, contrairement aux autres cabinets, inclut la totalité des frais et la totalité de la charge administrative,
- le nombre de documents et de réunions proposé.

Il est rappelé que le conseil général finance les frais d'élaboration du P.L.U. à hauteur de 50%.

Accord du Conseil.

b. Travaux de rénovation du Gymnase Marcel DASSAULT

La commission d'appel d'offres du 1er septembre 2009 a procédé à l'ouverture des offres pour :

Lot n° 1 : Couverture

FOULON Christophe	59 786,25 €H.T.
TESTE René	102 127,02 €H.T.

L'entreprise FOULON est retenue.

Lot n° 2 : Menuiseries extérieures

TESTE Marc	72 387,36 €H.T.
TAG	73 388,00 €H.T.
METAL LOX	91 472,00 €H.T.

L'entreprise TAG, à la suite de l'étude technique réalisée par le cabinet Audience, a été retenue.

Accord du Conseil pour ces attributions.

D'autre part, M. de PAERMENTIER informe le conseil municipal :

- de la fin des travaux de rénovation des sous-sols de la Mairie, en vue d'y accueillir les archives et de libérer de l'espace de travail dans les étages.
- de l'avancée des travaux d'élargissement de la rue du Moulin L'Heuillet qui seront définitivement achevés sous 10 jours.

3) **Maîtrise d'ouvrage à la S.A.R.L. BEIMO pour les travaux de mise en place d'un poste de transformation électrique, rue de Séchelles**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en phase d'études à la Sarl BEIMO à Soissons, pour les travaux de mise en place d'un poste de transformation électrique, rue de Séchelles. La rémunération forfaitaire est fixée à 2 500,00 € H.T.

Il ajoute que la perte de tension est actuellement de l'ordre de 17% et que l'implantation de ce transformateur à cet emplacement a été préconisée par la S.I.C.A.E.

Par ailleurs, il indique également que Monsieur SANGUINETTE s'est engagé à faire subventionner par le Conseil Général, le coût de ce transformateur.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4) **Programmation pour l'année 2010 des demandes de subventions**

Auprès du Conseil Général de l'Oise :

OPERATIONS	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Création de la voirie primaire du quartier « le Clos des Mailles »	1 760 401,24	2 105 439,88
BTC RD 938, rue de la Gare (garage à entrée SILAR)	153 695,53	183 819,85
Assainissement pluvial et construction de trottoirs, rue du Clos du Chauffour	166 810,54	199 505,41
Aménagement de la voirie, rue du Moulin à Vent	334 693,30	400 293,19
Extension de l'école maternelle et création d'une cantine (3 ^{ème} tranche toujours en attente)	1 434 000,00	1 715 064,00

Monsieur DE PAERMENTIER précise que les demandes de subvention au Conseil Général ont lieu une fois par an et qu'il souhaite que l'accent soit mis sur l'imminence du début des travaux du Clos des Mailles (10 logements pour personnes âgées et 80 parcelles) qui devraient commencer fin 2009.

M. HEDUY s'inquiète de l'utilisation du terme de « voirie primaire » et demande à se faire confirmer que la finition des trottoirs, caniveaux, etc., est bien incluse. Monsieur le Maire confirme.

Auprès de l'Etat au titre de la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement)

- Rénovation et aménagement de la salle du rez-de-chaussée de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011, les salles où se tiennent les conseils municipaux devront impérativement être accessibles aux handicapés et que la salle actuelle du rez-de-chaussée, mérite une rénovation. Cette demande de subvention doit être formulée en janvier prochain et la réponse sera donnée en septembre 2010.

Adoption à l'unanimité de ce programme de demandes de subventions par le conseil municipal.

5) **Création de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, et modification du temps d'emploi d'un adjoint d'animation**

2 agents employés au Service Technique, sont en contrats spécifiques qui arrivent à leur terme :

- 1 contrat d'avenir de 26 heures par semaine qui a débuté le 1^{er} Décembre 2006 et qui s'achève le 30 Novembre 2009,
- 1 contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E.) de 20 heures par semaine qui a commencé le 1^{er} Janvier 2008 et qui se termine le 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la création de deux postes d'adjoints techniques de deuxième classe pour un temps d'emploi de 35 heures hebdomadaires.

Modification du temps d'emploi d'un adjoint d'animation :

Le Conseil Municipal décide de modifier le temps d'emploi d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2009 dans les conditions suivantes :

- le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 6 heures 15 minutes par semaine est supprimé,
- création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe nécessaire pour 10 heures 15 minutes hebdomadaires, à l'accueil périscolaire.

6) **Création d'une zone de développement de l'Eolien**

Par son courrier du 03 septembre 2009, la préfecture de Beauvais, informe le Maire de Ressons-sur-Matz, d'une demande de la Communauté de Communes du Pays des Sources pour la création « d'une zone de développement de l'Eolien », dont le dossier a été déclaré recevable le 17 avril 2009.

Ressons-sur-Matz étant limitrophe à cette zone, un avis est demandé au Conseil Municipal sur ce projet.

Au cours des discussions, quelques réserves sont émises relatives aux conditions de démontage et de destruction des éoliennes à terme.

Mme BLANCHARD se fait confirmer, que l'avis du Conseil Municipal est purement consultatif et ne peut remettre en cause ce choix d'implantation.

Le Conseil Municipal accorde un avis favorable à l'exception de 2 conseillers qui s'abstiennent : Monsieur Jacques DEMONT et Monsieur Christian HEDUY.

7) **Questions diverses**

a. Classe de mer pour les élèves de CE2 et CM1 de l'école primaire

Le coût total du voyage s'élève à 29 705,00 €. Le Conseil Municipal valide une participation estimée, (d'après le coût de l'année 2008), à 10 880,00 € pour le voyage des élèves de CE2 et CM1 de l'école primaire prévu, du 28 avril au 07 mai 2010.

Accord du Conseil.

b. Avenant à la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux

Conformément à l'article 10 de la convention signée avec la Société Protectrice des Animaux en 2008, une révision du prix des prestations est faite à compter du 1er janvier 2010.

Le montant de la prestation annuelle est de 734,50€ ; calculé en fonction du nombre d'habitants, soit 1 469 au prix unitaire de 0,50 € (0,47 € en 2009).

Accord du Conseil.

En fin de séance, Monsieur Claude LEFEBVRE donne deux informations :

- pour faire face à une éventuelle contagion au sein de l'école de la grippe A H1/N1, 2 000 masques sont disponibles en Mairie,
- le dossier « City Stade » de Ressons-sur-Matz a été accepté par le Conseil Général mais la validation ne sera définitive et effective qu'en 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.